

GRAND PRIX DE BEZIERS SAINT THOMAS
04 novembre au 05 novembre 2023
Route de Bessan
34500 BEZIERS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs licenciés à la ffgolf ou licenciés d'une Fédération étrangère reconnue et répondant à l'ensemble des critères d'inscription. Voir §1.2.1-4 (3.Joueur)

Limites d'index : Dames index inférieur ou égal à 14,4
 Messieurs index inférieur ou égal à 11,4

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 96 participants (Minimum Dames et Wild Card inclus)

Nombre total de joueurs maximum	dont Dames minimum	Dont Pros maximum	dont wild cards maximum
96	21	9	10

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera dans le respect du cahier des charges des Grands Prix : voir §1.2.1-4 (7.Champ des joueurs)

Note 1 : Le club doit réserver 10% de son champ de joueurs/joueuses aux licences Or U16 qui ne rentre pas via leur place au Mérite National ou par leur index.

Note 2 : L'ordre des Mérites et l'index seront pris en compte à la date du **20 octobre 2023**.
 Les joueurs licenciés d'une fédération étrangère devront fournir une attestation d'index à cette date.

FORME DE JEU

Stroke Play Brut / 36 trous / 18 trous par jour / 1 série Dames et 1 série Messieurs

Marques de départ : Messieurs : Marques **Blanches** Dames : Marques **Bleues**

Rappel : Épreuve non-fumeur : voir § 1.2.2 (I-5)

INSCRIPTION

Les inscriptions se font **uniquement en ligne** : <https://www.linscription.com/pro/activite.php?P1=155573>

Renseignements auprès du Club organisateur :
golf saintthomas.com
04 67 39 03 09 - info@golf saintthomas.com

Date limite d'inscription : 20 octobre 2023 à minuit

Les droits d'engagement (y compris journée d'entraînement) s'élèvent à maximum :

Adultes	90 €
Jeunes de 19 à 24 ans (nés de 1999 à 2004)	65 €
Jeunes de 18 ans ou moins (nés en 2005 ou après)	50 €

Forfait : voir § 1.2.1-4 (13.Forfait) Tout joueur ou joueuse déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement

CLASSEMENT & PRIX

Classement en brut uniquement sur l'addition des 2 tours. Départage : Play-off « trou par trou » pour la 1ère place des classements généraux de chaque série Dames et Messieurs. Voir § 1.2.1-4 (7.Classement)

Les 3 premiers joueurs de chaque série seront récompensés.